

## **SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

Procès-verbal de la session régulière du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le sixième jour du mois de mars en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS :**  
Jean Lafleur  
Berchmans Dancause  
Michel Routhier  
Jean-Pierre Ducruc  
Gratien Tardif  
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 5 citoyens.

### **ORDRE DU JOUR**

Prière – Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Session régulière du 06 février 2007
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Tarification des locaux et ameublements 2007/2008
  - Liste des arrérages de taxes au 06 mars 2007 (art. 1022 et 1023 C.M.)
  - Procédure en annulation de vente pour taxes – Mandat au procureur pour acquiescement
  - Attribution du titre du poste de directeur des travaux publics à l'inspecteur municipal
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer
- 5) Congrès
  - Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)
  - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Inventaire des équipements au 31 décembre 2006
  - Soumission(s) pour ensemble bunker (3)
  - Plans et devis pour camion incendie (préliminaire)
- 7) Service de premiers répondants de Sainte-Croix
  - Engagement de premiers répondants
- 8) Urbanisme
  - Rapport du comité consultatif d'urbanisme (21 février 2007)
    - Dépôt
  - Demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec
    - Dossier de M. Jean-Pierre Allard, lot 152-P
    - Dossier de M. Simon Lemay et M. Michel Drouin, lot 375-P
  - Demande de dérogation mineure
    - Dossier de la Cité des Étoiles inc., lots 116-5 et 105-104-1
    - Dossier de Diane, Lise, Richard et Danièle Chabot, lot 545 (lotissement)
    - Dossier de Diane, Lise, Richard et Danièle Chabot, lot 545 (zonage)

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

Demande de modifications au schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière

- Ajout d'îlots déstructurés au schéma d'aménagement
- Ajout de la falaise comme un îlot déstructuré au schéma d'aménagement aux fins d'affectation récréo-touristique

### 9) Voirie

Acquisition du lot 545 pour fins d'aménagement d'utilité publique (secteur bas côte du Bateau)

- Mandat à M. Bertrand Fréchette, directeur général

Réseau d'éclairage public (secteur urbain)

- Ajout d'un luminaire dans la rue Principale, entre les poteaux 141 et 142
- Ajout d'un luminaire dans la côte du Bateau, entre les poteaux 200 et 201
- Ajout d'un luminaire au coin des rues Tardif et Bouffard, poteau T0B9J

Règlement numéro 384-2007

- Adoption du règlement modifiant les annexes « K » et « O »

### 10) Hygiène du milieu

Usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard

Recherche en eau souterraine

Étude hydrogéologique option n° 1

- Honoraires professionnels n° 14 (Arrakis consultants inc.)

Projet de construction d'un 3<sup>ième</sup> puits et d'infrastructures à Saint-Édouard

- Adoption du règlement d'emprunt numéro 385-2007 décrétant les travaux de construction et pour autoriser un emprunt pour en acquitter le coût

### 11) Varia

Période de questions

Levée de l'assemblée

039-2007

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

040-2007

### **PROCÈS-VERBAL - SESSION RÉGULIÈRE DU 06 FÉVRIER 2007**

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session régulière de la municipalité de Sainte-Croix du 06 février 2007, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### **MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX**

041-2007

### **COMPTES À PAYER**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

## **MUNICIPALITÉ**

### **SALAIRES DE FÉVRIER 2007 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 29 JANVIER 2007 AU 25 FÉVRIER 2007	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	7 281,44
	INSPECTEUR MUNICIPAL	2 873,23
	URBANISME	1 190,12
	SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (ADMINISTRATION, BRI- GADE, VOIRIE, RÉSEAU, CONCIER- GERIE, PAT.EXTÉRIEURE & T/JEUX)	12 921,14
	AVANTAGES SOCIAUX	3 806,69
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>28 072,62</b>

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

**COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2007 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ARÉO-FEU LTÉE	ECHELLE PLIANTE	336,14
BANQUE NATIONALE DU CANADA	RENFOUEMENT SALAIRES	20 000,00
BELL MOBILITÉ	MESSAGERS INCENDIE	176,98
BÉTON LAURIER INC.	BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE	1 749,13
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	254,23
BLOUIN AUTO INC.	ENT. & RÉP. DAKOTA	374,92
BODYCOTE ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC.	TRAVAUX RECHERCHE PUITES # 3 ST-ÉDOUARD	1 211,29
CHAMBRE DE COMMERCE DE STE-CROIX	PROGRAMME SUBVENTION DOMICILIAIRE. SOMME REÇUE DES INDUSTRIES DE LA RIVE-SUD LTÉE	2 500,00
CONVAL QUÉBEC	GLYCÉRINE RÉP. CADRAN ST.POMPAGE RUE LAFLEUR	34,19
DOCUMENTS EXPRESS	AVIS NO. 66	368,40
EMCO CORPORATION	BRIS D'AQUEDUC RUE LEGENDRE BRIS D'AQUEDUC RUE PRINCIPALE & ACCESSOIRES	323,89 624,25
FRÉCHETTE BERTRAND	ORDINATEUR PORTABLE, CONTRAT ENTRETIEN, VALISE, ANTI-VIRUS, OFFICE 2007 & ACC. SECRÉTARIAT	1 974,70
GOVERNEMENT DU QUÉBEC	AJUST. COTISATION FSS 2006	40,48
GROUPE CASTONGUAY INC.	ENT. RÉSEAU ÉCLAIRAGE PUBLIC FUSIBLES RÉSERVOIR STE-CROIX	673,85 14,94
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE URBAIN ÉCLAIRAGE RURAL CENTRE COMMUNAUTAIRE GARAGE MUNICIPAL STATION POMPAGE STE-CROIX ASCENSEUR DÉGRILLEUR CHALET DES SPORTS POSTE INCENDIE STATION POMPAGE RUE LAFLEUR ÉCLAIRAGE URBAIN RUE LAFLEUR U/EAU POTABLE ST-ÉDOUARD	923,55 116,80 2 618,11 490,25 1594,75 361,00 565,28 1 204,63 1 596,19 141,57 122,00 2 681,95
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	CARTES D'AFFAIRES C/COMM.	68,37
JOHN MEUNIER INC.	ÉLECTRODE ANALYSE DE PH	228,46
JM MASSÉ & FILS INC.	FORAGE, INSTAL. PIÉZOMÈTRES PUITES D'OBSERVATION # 3 FOURNITURE, INSTALLATION POMPE	21 533,30 3 532,45
KONCEPT LOGIK	AFFICHES (2) COMITÉ FAMILLES	100,00
LABORATOIRE DE CANALISATIONS SOUTERRAINES (LCS) INC.	ENT. & RÉP. RÉSEAU D'AQUEDUC	262,09
LABORATOIRE DE MATÉRIAUX DE QUÉBEC (1987) INC..	RÉF. RUES FABRIQUE, GARNEAU, LA MENNAIS, BOURQUE & LEMAY	4 379,10
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	BRIS D'EAU RUE LEGENDRE	615,33
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	ACHATS BIBLIOTHÈQUE ACHATS BIBLIOTHÈQUE	225,96 105,80
MERCERIE STE-CROIX ENR.	MANTEAU TRAVAIL (J.B. LEPAGE) PANTALON TRAVAIL (J.B. LEPAGE)	102,50 81,99
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2007	6 157,59
MOBIFAB DRUMMOND INC.	ENT. & RÉP. CHAISES C/COMM	421,94
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	F/ROUL. CAMION VOIRIE	5 175,49
NUANCE PHOTOGRAPHIE	SÉANCE PHOTOS (J.GAUTHIER & G.TARDIF)	125,35
PG GOVERN QC INC. SYSTÈMES D'INFORMATION	PAPETERIE (COMPTES DE TAXES, ENVELOPPES & REÇUS)	672,82
PITNEY BOWES LEASING	LOCATION BALANCE POSTALE	136,74
PITNEYWORKS	FRAIS RECHARGE TIMBREUSE	50,69
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. PATINOIRE EXT. ENT. PATINOIRE EXT. RÉP. POMPE #1 ST. RUE LAFLEUR RÉP. POMPE #1 ST. RUE LAFLEUR	68,37 30,24 136,74 835,37
POSTES CANADA	AVIS MUNICIPAL NO. 65, PUBLICITÉ LOISIRS	230,54

### SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007

QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	2 x 4 12', PATINOIRE EXTÉRIEURE ENS. À DÉCOUPER, PEINTURE C/COM. AMP. TUBULAIRE SORTIE URGENCE C/COMM.	37,03 10,80 27,35
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2007	3 283,14
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE JANVIER 2007	12 303,50
STELÉM	CLÉ LOWELL BRIS D'AQUEDUC LAME POUR BÉTON & ACIER VOIRIE	467,20 358,94
SUPER MARCHÉ STE-CROIX INC.	PRODUITS D'ENTRETIEN INCENDIE	43,22
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2007	193,74
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉVRIER	836,34
TÉLUS MOBILITÉ	CELLULAIRES VOIRIE, MAIRE & CONCIERGE CELLULAIRES USINE D'EAU & VOIRIE	122,70 25,69
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESCOMPTE ULTRAMAR	54,19 71,00 66,00 -6,48
VÉOLIA ES SERVICES D'ASSAINISSEMENT INC.	POMPER ÉGOÛT (RUE LEGENDRE)	571,47
VIGNEAULT MONTMAGNY INC.	GANTS D'HIVER VOIRIE	23,81
INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	104 142,62
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>210 982,96</b>

### COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2007

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
ACCENT QUÉBEC	TABLES (10) C/COMM	1 554,28
BIOLAB – DIVISION THETFORD	ANALYSE D'EAU	336,27
BODYCOTE ESSAIS DE MATÉRIAUX CANADA INC.	TESTS DU TABLEAU 6.1 ET 6.2 STATION POMPAGE ST-ÉDOUARD	1 120,13
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS MUTATION	9,00
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE SAINTE-CROIX	PART. DÉFICIT RÉEL AU 31/12/2006 (VIR. INTERNE POSTE DÉFICIT)	34 117,02
CLAIRE LAUZÉ	ÉLEC. CROIX LUMINEUSE 2007	150,00
COMMISSION SCOLAIRE DES CHÊNES SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES	1 <sup>ER</sup> VERSEMENT, FORMATION POM- PIER 1, SECTION 3 (P.A.FAUTEUX, V.GARNEAU, J.MARION, D. PICARD, S. ST-ONGE)	2 400,00
CORPORATE EXPRESS	DÉCHIQUETEUSE SECRÉTARIAT	235,41
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	BRIS D'EAU RUE LEGENDRE BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE	348,69 464,92
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS	ENVOI COLIS VOIRIE, U/EAU	27,84
FRÉCHETTE BERTRAND	FRAIS DE DÉPLACEMENT	12,00
GREAT-WEST COMPAGNIE D'ASSURANCE-VIE	ASSURANCE COLLECTIVE MARS 2007	1 446,57
GROUPE CASTONGUAY INC.	AMPOULE C/COMM.	12,19
INSPEC-SOL INC.	INSPECTION EMISSAIRE PLUVIAL RUE AUGER	1 139,50
JACQUES GAUTHIER	RENCONTRE MIN. LAURENT LES- SARD, FRAIS DÉPL. & REPAS	142,94
LAROSE ET FILS LTÉE	PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM. PRODUITS D'ENTRETIEN C/COMM.	808,55 217,93
LAURENT BEAURIVAGE ARPEN- TEUR-GÉOMÈTRE	HON. PROF. PLAN DU LOT 545 CÔTE DU BATEAU	199,41
LES ENTREPRISES J-R AUGER	ÉPANDAGE ABRASIFS	131,04
LES PUBLICATIONS LE PEUPLE	PUBLICITÉ (DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL)	797,65
LES P'TITS MOTEURS	POMPE POUR HONDA VOIRIE	23,04
MERCERIE STE-CROIX ENR.	MANTEAU TRAVAIL (S.MILOT) BOTTES SÉCURITÉ (S.MILOT)	102,50 123,01

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

MILOT STÉPHANE	FRAIS DE DÉPLACEMENT	25,60
PETITE CAISSE SENTIER PÉDESTRE	ENTRETIEN, ÉQUIPEMENT, ESSENCE (SENTIER PÉDESTRE)	166,68
PETITE CAISSE FRANCE DUBUC	DVD, COMITÉ FAMILLES	122,96
PETITE CAISSE CHRISTIANE COU- TURE	COMPLÈMENT SERVICE OFFICE 2007 + ANTI-VIRUS + SERV. PLATI- NUM PORTABLE SOURIS SANS-FIL C/COMM	125,36 44,90
POLYGEC INC.	HON. PROF. (STATION POMPAGE LECLERC) MOD. CHAPITRE 2	241,57
PRODUCTIONS JEAN TREMBLAY	FIL EXTENSION & ADAPTEUR XLR COMITÉ FAMILLES	109,33
QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL & FILS INC.	BACHE HUILE VOIRIE, U/EAU LUBRIFIANT TYE RAP VOIRIE RÉP. & ENT. C/COMM., CHALET DES LOISIRS & U/EAU PEINTURE C/COMM PIÈCES & ACC. VOIRIE CACHE-COU VOIRIE PEINTURE C/COMM. PEINTURE (ENT. TUYAUX) VOIRIE	39,74 22,48 250,35 36,18 26,13 3,38 36,18 354,38
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REN. LICENCE RADIO VOIRIE REN. LICENCE RADIO INCENDIE	447,00 328,00
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE FÉVRIER 2007 SERVICE MARS 2007	10 231,90 10 231,90
SIMON LEMAY EXCAVATION	BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE BRIS D'EAU RUE LEGENDRE BRIS D'EAU RUE PRINCIPALE	376,90 251,26 358,94
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO- MOBILE DU QUÉBEC	IMMATRICULATIONS VÉHICULES MUNICIPAUX	3 204,00
SOUDURE STE-CROIX ENR.	ENT. & RÉP. RÉSERVOIR MOBILE (PAT.EXT.)	223,00
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL DE BUREAU	205,38 280,30 198,38 227,89 113,19 20,29
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	PRODUITS D'ENTRETIEN, C/COMM.	25,23
TELUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉV.	57,22
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE DAKOTA VOIRIE ESSENCE INCENDIE ESSENCE GMC VOIRIE ESSENCE INCENDIE	78,00 79,00 83,00 60,00 75,00 82,00 49,00
	<b>SOUS-TOTAL</b> <b>GRAND TOTAL</b>	<b>74 811,89</b> <b>313 867,47</b>

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANTS # 03-2007

042-2007

**TARIFICATION DES LOCAUX ET AMEUBLEMENTS 2007/2008**

		<u>Tarifs actuels</u> <u>résolutions</u> <u># 061-2006</u> <u>et 130-2006</u>	<u>Tarifs</u> <u>révisés</u> <u>2007</u>
1) <b><u>LOCATION</u></b>	<b><u># local</u></b>		
- Salle des métiers 472 p.c.		48,50/mois	49,25/mois
- Chevaliers de Colomb 937 p.c.	9	293,30/an	297,70/an
- Filles d'Isabelle	5	352,45/an	357,75/an
- Club de l'âge d'or		1 167,95/an	1 185,50/an

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007

- 153 Groupe Scout Pointe-Platon *		570,43/an	579,00/an
(salle des spectacles de septembre à mai, 1fois/semaine)			
- Salles pour locations privées			
- salle de conférence	5	44,10/fois	44,75/fois
- salle des Chevaliers	9	88,25/fois	89,60/fois
- cuisine	10	10,45/fois	10,60/fois
- Salle des spectacles 5,333. p.c.		213,65/fois	216,85/fois
+ gardiennage		inclus	inclus
+ ménage		17,30/heure	17,55/heure

### **Prix spécial à l'occasion de funérailles :**

- salle des Chevaliers	9	55,95/fois	56,80/fois
- salle des spectacles		117,55/fois	119,30/fois

### **Prix spécial à l'occasion de la période des Fêtes :**

(réunions familiales - moins de 65 personnes)

- salle des spectacles		98,70/fois	100,20/fois
- Chalet des sports (Ass. des handicapées)		206,05/mois	209,15/mois

### **NOTE :**

Le coût comprend l'électricité, le chauffage et les frais d'entretien.

\* 153 Groupe Scout Pointe-Platon : Le coût de location qui est moindre pour cet organisme est reconnu dans le cadre de leur activité et tenant compte du bénévolat de leurs membres aux profits des différentes activités de la municipalité et/ou du Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

## **2) AMEUBLEMENT**

- Location de tables		3,70/chac.	3,75/chac.
- Location de chaises		0,45/chac.	0,45/chac.
- Location casiers appartenant à la municipalité *		50,00/chac.	50,00/chac.

\* La municipalité se dégage de toutes responsabilités quant aux contenus et valeurs des biens y étant entreposés dans l'éventualité de tous sinistres. Cette responsabilité incombe au locataire.

## **3) PRIX SPÉCIAL :**

### **3.1 Les organismes para-municipaux :**

- Centre culturel & sportif de Ste-Croix de Lotbinière inc.
- L'Office municipal d'habitation

La location pour toute salle sera gratuite pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante ; la municipalité n'aura pas à encourir de frais supplémentaires pour le ménage de la salle des spectacles ; toute utilisation subséquente sera chargée selon les tarifs réguliers en vigueur.

### **3.1.1 Les comités para-municipaux :**

- Comité de la fête de la Saint-Jean Baptiste

Ce comité continuera de profiter des privilèges leur étant accordés par la résolution numéro 117-2002 en autant que ces privilèges soient utilisés que pour les fins auxquelles ils ont été formés.

### **3.2 Les organismes suivants :**

- Association des personnes handicapées
- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.

## SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007

- Carnaval Ste-Croix inc.
- Cercle de Fermières de Ste-Croix
- Chambre de commerce de Ste-Croix
- Chorale les Harmoniques de Ste-Croix inc.
- Club de l'Age d'Or (Les Joyeux Pionniers inc.)
- Club des Préretraités de Lotbinière est
- Club Optimiste de Ste-Croix
- Comité local des Aidants(es) de Ste-Croix
- Conseil Paroissial de Pastoral de Ste-Croix (y incluant la fête de la Majorité)
- Entraide Ste-Croix
- Fabrique de Ste-Croix
- Fonds industriel de Ste-Croix
- Les Chevaliers de Colomb # 3178
- Les Filles d'Isabelle
- Le Théâtre de Lotbinière
- Maison Annick inc.
- Regroupement solidaire pour un milieu rural en santé (RESPIRES)
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.
- Tournoi interrégional Ste-Croix
- 153 Groupe Scout Pointe-Platon

### Salle des spectacles seulement :

- a) Le coût de location sera moindre pour ces organismes, une fois par année, pour la période comprise entre le 1er juillet de l'année en cours au 30 juin de l'année suivante, à l'exception des frais de gardiennage et de ménage.

- Coût de location :	56,45/1 <sup>er</sup> fois	57,30/1 <sup>er</sup> fois
- Gardiennage :	12,50/heure	12,70/heure
- Ménage :	17,30/heure	17,55/heure

- b) Utilisation subséquente :

- Coût de location :	213,65/fois	216,85/fois
- Gardiennage :	inclus	inclus
- Ménage :	17,30/heure	17,55/heure

Tout autre organisme non-cité aux présentes et ne faisant pas l'objet de dispositions contraires, le tarif régulier est alors applicable.

Les privilèges accordés par cet article ne peuvent être prêter ou céder à quiconque d'autre et doivent servir exclusivement pour les fins propres de l'organisme privilégié dans le cadre de ses activités normales pour lequel il a été constitué.

### **4) EXCEPTIONS :**

#### Les organismes de Ste-Croix :

- Association des pompiers volontaires de Ste-Croix inc.
- Carnaval Ste-Croix inc.
- M.R.C. de Lotbinière \*
- Rendez-vous Loisirs Ste-Croix inc.

- Coût de location des salles :	gratuit
- Gardiennage :	gratuit
- Ménage :	gratuit

Cette gratuité est reconnue dans le cadre de leur activité et en autant qu'il y aura redistribution en tout ou en partie des profits ainsi réalisés à remettre à la municipalité et/ou au Centre culturel et sportif de Sainte-Croix.

\* M.R.C. : Une seule gratuité reconnue annuellement dans le cadre de la réunion des maires.

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter les tarifs mentionnés au préambule et applicable à compter du 1er juillet 2007.

**Augmentation moyenne de ± 1,5 %.**

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

043-2007

### **LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES AU 06 MARS 2007 (ART. 1022 ET 1023 C.M.)**

La liste des immeubles pour arrérages de taxes à l'exercice financier 2006 et des exercices antérieurs et impayés au 06 mars 2007 est déposée à la table du conseil selon l'article 1022 du Code municipal du Québec.

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la présente liste et de transmettre au bureau de la municipalité régionale de comté (M.R.C.) la liste des immeubles pour lesquels des arrérages de taxes pour un montant supérieur à 10 % de leur facturation annuelle, minimum 100,00 \$, demeureront impayés au délai imparti, tel qu'il est prévu à l'article 1023 du Code municipal du Québec. La liste des immeubles concernés par des arrérages de taxes 2006 devra également inclure toutes autres taxes et tous frais échus et exigibles au délai imparti.

À distraire de la présente liste le dossier portant le matricule numéro 1066 10 1676 (succession Cécile Blouin).

044-2007

### **PROCÉDURE EN ANNULATION DE VENTE POUR TAXES – MANDAT AU PROCUREUR POUR ACQUIESCEMENT**

**ATTENDU QUE** les procureurs de la Fondation du Domaine Joly-De Lotbinière (demanderesse) ont déposé à la Cour supérieure du Québec, dossier numéro 17-007900-079, une requête introductive d'instance en annulation de la vente d'un immeuble pour défaut de paiement de taxes sur une partie du lot 193-P, seulement en ce qui concerne les bâtiments, suivant les articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la Fondation requiert l'annulation de la vente pour défaut de paiement de taxes intervenue sans droit en faveur de 9098-1341 Québec inc., (défenderesse) le 10 juin 2004, de même que la confirmation de la nullité de la vente pour défaut de paiement de taxes effectuée le 09 juin 2005 en faveur de monsieur Vital Blanchet, (mis en cause), par la MRC de Lotbinière suivant la demande de la municipalité de Sainte-Croix (défenderesses), pour le motif qu'elle n'était pas conforme à l'article 1056 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QU'**un acquiescement total à la demande permettra à la Fondation d'obtenir rapidement un jugement dans le présent dossier et ainsi remettre les parties dans le même état qu'avant le processus de vente pour non paiement de taxes;

**ATTENDU QUE** l'article 458 du Code de procédure civile prévoit que cet acquiescement total à la demande peut être signé par le procureur lorsqu'il est dûment mandaté par ses clientes à cette fin;

**ATTENDU QUE** les procureurs de la MRC de Lotbinière et de la municipalité de Sainte-Croix sont Tremblay Bois Mignault Lemay, avocats et s.e.n.c.;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater nos procureurs à signer, au nom de la municipalité de Sainte-Croix, cet acquiescement total à la demande conformément au projet présenté.

045-2007

### **ATTRIBUTION DU TITRE DU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

**ATTENDU** les responsabilités et tâches de l'inspecteur municipal contenues antérieurement au Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la nouvelle Loi sur les compétences municipales ne fait plus mention de ces dispositions et qu'il revient au conseil municipal d'attribuer le titre qui convient le mieux à ce poste anciennement désigné par le Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la convention collective des cadres mentionne déjà les responsabilités et tâches attribuées anciennement au titre d'inspecteur municipal, lesquelles seront mises à jour ultérieurement et feront partie intégrante de la convention des cadres;



## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

**CONSIDÉRANT QU'** aux autres services de la municipalité, le titre de directeur est attribué aux postes décisionnels cadres;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'attribuer le poste de directeur des travaux publics, à compter des présentes, à monsieur Stéphane Milot anciennement mieux connu comme inspecteur municipal.

### **CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.**

046-2007

#### **COMPTE À PAYER**

Il est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

### **CENTRE CULTUREL**

#### **SALAIRES DE FÉVRIER 2007A-2 – RATIFICATION**

SALAIRES BRUTS DU 29 JANVIER 2007 AU 25 FÉVRIER 2007	DIRECTEUR DES LOISIRS SALAIRES DES EMPLOYÉS NON CADRES (MAINTENANCE & RES- TAURANT) AVANTAGES SOCIAUX	3 141,60 9 339,95 1 775,92
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>14 257,47</b>

#### **COMPTES PAYÉS DE FÉVRIER 2007A-2 – RATIFICATION**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
AIGUI-MACH (1995) SENC	AIGUISER COUTEAUX (3)	121,09
ACCESSOIRES À INCENDIES DE QUÉBEC INC.	VÉRIFICATION ANNUELLE DES EXTINCTEURS	54,69
ALEX COULOMBE LTÉE	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	187,85 118,03
D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT CRÉDIT RESTAURANT	385,59 208,14 269,51 -36,96
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	78,56 98,20 117,84
HYDRO-QUÉBEC	ARÉNA GLACE	3 117,16 4 941,05
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE JANVIER 2007 AJUST. COTISATION FSS 2006	3 064,23 2,66
MOLSON CANADA 2005	ACHATS BAR	2 881,85
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE JANVIER 2007	1 539,01
STAR CHOICE TÉLÉVISION NET- WOCK INC.	SERVICE CÂBLE	42,14
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT ACHATS RESTAURANT	5,40 49,26
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE JANVIER 2007	202,48
TÉLUS COMMUNICATIONS INC.	SERVICE TÉLÉPHONIQUE FÉV.	245,71
FRAIS DE FINANCEMENT	FRAIS BANCAIRES	50,00
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>17 743,49</b>

#### **COMPTES À PAYER DE FÉVRIER 2007A-2**

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BIJOUTERIE STE-CROIX INC.	RÉPARATION HORLOGE	85,46
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	ACHATS BAR	3 656,44
CADRIN VIANDEX	ACHATS RESTAURANT	306,07
CLAUDE GARNEAU	ACHATS RESTAURANT	168,10

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

D. BERTRAND ET FILS INC.	ACHATS RESTAURANT	397,84
EXCAVATION RÉJEAN LEMAY INC.	DÉNEIGEMENT ARÉNA	77,49
FROMAGE CÔTÉ LIMITÉE	ACHATS RESTAURANT	137,48
GREAT-WEST COMPAGNIE ASSURANCE VIE	ASSURANCE COLLECTIVE MARS 2007	814,36
LES EMBALLAGES L. BOUCHER INC.	ACHATS RESTAURANT	296,23
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX	SALAIRES FÉV. (DÉJÀ INCLUS AUX SALAIRES 1,029.64 \$)	
PETITE CAISSE	RENFOUEMENT FÉV. (PRODUITS ENTRETIEN RESTAURANT, ACHATS BAR, ESSENCE)	142,08
PHARMACIE STE-CROIX INC.	FILET POUR CHEVEUX REST.	9,07
RG TECHNILAB RÉFRIGÉRANT	SENSEUR DE CO, CALIBRATION DE SONDAS (2)	1 125,26
ROGERS SANS-FIL	CELLULAIRE GÉRALD P. (MARS.)	43,82
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.	ACHATS RESTAURANT	17,15
	ACHATS RESTAURANT	27,30
	ACHATS RESTAURANT	6,70
	ACHATS RESTAURANT	79,77
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>7 390,62</b>
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>39 391,58</b>

**CONGRÈS**

047-2007

**CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC (COMBEO)**

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics, monsieur Stéphane Milot, à participer au congrès de la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec, lequel se tiendra les 26, 27 et 28 avril 2007 au Loews Le Concorde Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 512,78 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur des travaux publics pour couvrir ses frais de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

048-2007

**L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)**

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Bertrand Fréchette, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra les 16, 17 et 18 mai 2007 à l'Hôtel Chéribourg de Magog.

Que les frais d'inscription au montant de 350.00 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée au directeur général pour couvrir ses frais d'hébergement, de repas et déplacement, sur présentation de factures et reçus à une session ultérieure.

**SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX**

**INVENTAIRE DES ÉQUIPEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2006**

Dépôt du rapport de l'inventaire des équipements du service des incendies tel que préparé par Marcel Daigle, directeur.

049-2007

**SOUSSION(S) POUR ENSEMBLE BUNKER (3)**

Trois (3) soumissions reçues :

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

➤ C.M.P Mayer inc.	4 020,00 \$
➤ Boivin & Gauvin inc.	4 200,00 \$
➤ Aréo-Feu ltée	4 470,00 \$

Les prix indiqués excluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'achat à C.M.P Mayer inc. pour le prix de 4 020,00 \$, taxes en sus.

050-2007

### **PLANS ET DEVIS POUR CAMION INCENDIE (PRÉLIMINAIRE)**

**ATTENDU QUE** l'achat d'un camion citerne autopompe pour le service des incendies ainsi que la rénovation de la caserne sont requis et prévus au programme triennal d'immobilisations;

**ATTENDU** l'estimation budgétaire reçue et datée du 2 octobre 2006 pour le prix de 246 750,00 \$, taxes en sus, basé selon le taux d'échange CAN/US du mois d'octobre 2006 en vigueur;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'ajouter des équipements à ce camion pour rencontrer les normes pour un prix budgétaire de 32 737,58 \$, taxes en sus, selon la liste reçue et datée du 2 octobre 2006;

**ATTENDU QU'**il est requis d'obtenir des plans et devis complets à la conception du camion, pour les fins d'appel d'offres public;

**ATTENDU QUE** ces plans et devis sont produits gratuitement auprès des fournisseurs;

**IL** est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les descriptions préliminaires reçues et d'autoriser M. Marcel Daigle, directeur du service des incendies, à faire préparer les plans et devis requis.

### **SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE SAINTE-CROIX**

051-2007

#### **ENGAGEMENT DE PREMIERS RÉPONDANTS**

Il est proposé par Jean Lafleur, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'engager les personnes énumérées ci-dessous pour agir au sein du service de premiers répondants de Sainte-Croix. Ces personnes ayant suivi et réussi avec succès la formation de premiers répondants le tout selon les prévisions budgétaires adoptées le 18 décembre 2006.

Premiers répondants :

- M. Guy Laroche
- M. Marin Lafleur
- M. Serge Martel
- Mme Lucie Leclerc
- M. Jean Trépanier
- Mme Hélène Demers
- M. Jacques Lemay
- Mme Frédérique Naud
- M. Jean-François Laliberté
- M. Mario Lemay
- Mme Chantal Garneau
- M. André Rousseau
- M. Alain Jacques
- M. Jean-Claude Dubé
- M. Dominic Fréchette
- M. Gaston Demers
- Mme Lysanne Lemay

### **URBANISME**

#### **RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (21 FÉVRIER 2007)**

##### **DÉPÔT**

Dépôt du rapport du comité consultatif d'urbanisme de la séance régulière du 21 février 2007.

**SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

**DEMANDE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE  
AGRICOLE DU QUÉBEC**

052-2007

**DOSSIER DE M. JEAN-PIERRE ALLARD, LOT 152-P**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole a été présentée pour une aliénation de même utilisation sur le lot 152-P;

**ATTENDU QUE** le demandeur désire vendre des parties du lot 152-P à des propriétaires possédant déjà un terrain contigu aux parties visées (A, B et C plan annexé à la demande) par la demande, dans le but d'agrandir la superficie de leur terrain;

**ATTENDU QUE** les parcelles visées sont une partie de la falaise et d'un plateau se situant en bas de celle-ci;

**ATTENDU QUE** ce secteur n'est pas propice à l'agriculture en raison des contraintes naturelles (falaise et fleuve);

**CONSIDÉRANT** la recommandation U11-2007 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Jean-Pierre Allard auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

053-2007

**DOSSIER DE M. SIMON LEMAY ET M. MICHEL DROUIN, LOT 375-P**

**ATTENDU QU'**une demande d'autorisation pour une utilisation autre qu'agricole a été présentée pour permettre l'agrandissement d'une sablière-gravière sur le lot 375-P;

**ATTENDU QUE** le demandeur possède une autorisation de la commission pour l'exploitation d'une sablière-gravière sur les lots 376, 378, 378-A, 378-B, 378-C, 378-D, 378-E, 378-F et 378-G (dossier 341729);

**ATTENDU QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale puisque cet usage est permis dans la zone 85-A et qu'il n'est pas permis à l'intérieur du périmètre urbain de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le chemin d'accès permettant l'exploitation de la sablière-gravière sur le lot 375-P sera le même que celui de la sablière existante;

**CONSIDÉRANT** la recommandation U08-2007 du comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'appuyer cette demande;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter la demande de M. Simon Lemay et M. Michel Drouin auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, selon la recommandation dudit comité.

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

054-2007

**DOSSIER DE LA CITÉ DES ÉTOILES INC., LOTS 116-5 ET 105-104-1**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure de la Cité des Étoiles inc. et localisée au : 236 rue Picard, Sainte-Croix, lots 116-5 et 105-104-1.

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure de la Cité des Étoiles inc., lots 116-5 et 105-104-1, selon la recommandation U09-2007 du comité consultatif d'urbanisme.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

### **DOSSIER DE DIANE, LISE, RICHARD ET DANIELLE CHABOT, LOT 545 (LOTISSEMENT)**

Sujet retiré. Avis donné à Mme Lise Chabot le 06 mars 2007.

### **DOSSIER DE DIANE, LISE, RICHARD ET DANIELLE CHABOT, LOT 545 (ZONAGE)**

Sujet retiré. Avis donné à Mme Lise Chabot le 06 mars 2007.

### **DEMANDE DE MODIFICATIONS AU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA MRC DE LOTBINIERE**

055-2007

#### **AJOUT D'ÎLOTS DÉSTRUCTURÉS AU SCHEMA D'AMENAGEMENT**

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière désire entreprendre une démarche de négociation avec la CPTAQ et l'UPA pour une étude d'une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec;

**ATTENDU QUE** cette démarche aura pour conséquence à moyen terme d'empêcher la construction résidentielle en zone verte en dehors des secteurs (îlots déstructurés) où il y aura eu entente entre les parties et des lots d'une superficie suffisante pour ne pas déstructurer la zone agricole qui auront été identifiés lors de la négociation;

**ATTENDU QU'**il est requis d'ajouter des secteurs dans notre municipalité qui n'étaient pas identifiés au Schéma d'aménagement comme « îlot déstructuré » et qui devront faire partie de cette négociation;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de signifier à la MRC de Lotbinière notre volonté d'ajouter les îlots déstructurés suivants :

- Agrandissement de l'îlot actuel du côté nord seulement pour le prolonger jusqu'au lot 177-P inclusivement;
- Nouvel îlot se situant entre la route Marie-Victorin et le fleuve entre les lots 185-P et se prolongeant jusqu'à l'extrémité ouest de la Pointe-Platon lot 193-P;
- Nouvel îlot se situant côté sud et nord de la route Marie-Victorin entre le 5809 Principale et le 5745 Marie-Victorin.

056-2007

#### **AJOUT DE LA FALAISE COMME UN ÎLOT DÉSTRUCTURÉ AU SCHEMA D'AMENAGEMENT AUX FINS D'AFFECTATION RÉCRÉO-TOURISTIQUE**

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière entreprend des discussions avec la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) sur les dispositions de l'article 59 de la loi en vue de mieux prendre en compte les particularités régionales et les caractéristiques de la zone agricole;

**ATTENDU QUE** la zone agricole actuelle inclut la falaise en bordure du fleuve Saint-Laurent dans le territoire de la municipalité de Saint-Croix de Lotbinière;

**ATTENDU QUE** ladite falaise ne possède aucun potentiel agricole (absence de sol meuble – pentes abruptes);

**ATTENDU QUE** la MRC de Lotbinière reconnaît dans son schéma d'aménagement une « grande unité de paysage dénommée le fleuve et son littoral » délimitée à partir de la limite supérieure de la falaise (carte n° 93);

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix de Lotbinière a l'intention d'attribuer une vocation récréative à la falaise dans son futur plan d'urbanisme;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de signifier à la MRC de Lotbinière de soustraire la falaise de la zone agricole et de lui attribuer une affectation récréo-touristique.

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

### **VOIRIE**

057-2007

#### **ACQUISITION DU LOT 545 POUR FINS D'AMÉNAGEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE (SECTEUR BAS CÔTE DU BATEAU)**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix désire acquérir l'immeuble portant le numéro de lot 545 dans le secteur du bas de la côte du Bateau pour des raisons de sécurité et d'utilité publique;

**ATTENDU QUE** tous les propriétaires concernés, mesdames Lise Chabot, Diane Chabot, Danièle Chabot et monsieur Richard Chabot, sont déjà sensibilisés aux besoins de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur de cet immeuble inscrite au rôle d'évaluation municipale en vigueur;

**CONSIDÉRANT QUE** la superficie visée est de 577 m<sup>2</sup> selon le plan préparé par Laurent Beurivage, arpenteur-géomètre;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu majoritairement de mandater le directeur général, M. Bertrand Fréchette, à entreprendre des discussions avec les propriétaires dudit immeuble aux fins d'en arriver à une entente raisonnable pour combler les besoins exprimés par la municipalité.

#### **RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC (SECTEUR URBAIN)**

058-2007

#### **AJOUT D'UN LUMINAIRE DANS LA RUE PRINCIPALE, ENTRE LES POTEAUX 141 ET 142**

**ATTENDU QU'**il est requis d'ajouter un luminaire dans la rue Principale entre les poteaux 141 et 142 en raison de la sécurité pour tous;

**ATTENDU QUE** la fourniture et l'installation dudit luminaire sont à la charge de la municipalité de Sainte-Croix, pour un coût de 648 \$, en sus des taxes et de 144 \$, en sus des taxes, pour l'installation de console et de raccord de luminaire par Hydro-Québec et le Groupe Castonguay inc.;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée selon les documents déposés et datés du 12 février 2007 par le Groupe Castonguay inc., lequel devra faire les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec.

059-2007

#### **AJOUT D'UN LUMINAIRE DANS LA CÔTE DU BATEAU, ENTRE LES POTEAUX 200 ET 201**

**ATTENDU QU'**il est requis d'ajouter un luminaire dans la côte du Bateau entre les poteaux 200 et 201 en raison de la sécurité pour tous;

**ATTENDU QUE** la fourniture et l'installation dudit luminaire sont à la charge de la municipalité de Sainte-Croix, pour un coût de 648 \$, en sus des taxes et de 144 \$, en sus des taxes, pour l'installation de console et de raccord de luminaire par Hydro-Québec et le Groupe Castonguay inc.;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lafleur, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée selon les documents déposés et datés du 12 février 2007 par le Groupe Castonguay inc., lequel devra faire les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec.

060-2007

#### **AJOUT D'UN LUMINAIRE AU COIN DES RUES TARDIF ET BOUFFARD, POTEAU T0B9J**

**ATTENDU QU'**il est requis d'ajouter un luminaire dans la rue Tardif entre les poteaux 259 et 260 en raison de la sécurité pour tous;

**ATTENDU QUE** la fourniture et l'installation dudit luminaire sont à la charge de la municipalité de Sainte-Croix, pour un coût de 648 \$, en sus des taxes et de 144 \$, en sus des

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

taxes, pour l'installation de console et de raccord de luminaire par Hydro-Québec et le Groupe Castonguay inc.;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'accepter l'offre présentée selon les documents déposés et datés du 26 février 2007 par le Groupe Castonguay inc., lequel devra faire les représentations nécessaires auprès d'Hydro-Québec.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2007**

061-2007

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LES ANNEXES « K » ET « O »**

**ATTENDU QUE** le conseil juge que le projet de la piste cyclable n'a plus sa raison d'être;

**ATTENDU QU'**il est jugé nécessaire de modifier les annexes « K » et « O » relativement au stationnement dans les rues Laflamme, de la Falaise et Bédard en raison de l'enlèvement de la délimitation réservée à la piste cyclable à l'intérieur même de la voie publique;

**ATTENDU QU'**il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 333-2004;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 06<sup>e</sup> jour de février 2007;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier**

**APPUYÉ PAR : Berchmans Dancause**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 384-2007 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 384-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 384-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE À SAINT-ÉDOUARD**

##### **RECHERCHE EN EAU SOUTERRAINE**

##### **ÉTUDE HYDROGÉOLOGIQUE OPTION N<sup>o</sup> 1**

062-2007

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 14 (ARRAKIS CONSULTANTS INC.)**

**Il** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de payer à Arrakis Consultants inc. la somme de 3 917,72 \$ relativement au projet de recherche en eau pour l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1778 datée du 31 décembre 2006.

#### **PROJET DE CONSTRUCTION D'UN 3<sup>ÈME</sup> PUIIS ET D'INFRASTRUCTURES À SAINT-ÉDOUARD**

063-2007

#### **ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 385-2007 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET POUR AUTORISER UN EMPRUNT POUR EN ACQUITTER LE COÛT**

**ATTENDU QU'**il est devenu nécessaire d'effectuer des travaux de construction d'un 3<sup>ème</sup> puits et de ses infrastructures sur le territoire de Saint-Édouard, aux fins de permettre et

## **SUITE DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 06 MARS 2007**

d'assurer la continuité et pérennité de l'approvisionnement en eau potable pour notre municipalité;

**ATTENDU QUE** les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

**ATTENDU QUE** ces travaux sont admissibles à l'aide financière prévue au programme d'infrastructures Québec-Municipalité « Fonds sur l'infrastructure municipale rurale (FIMR) »;

**ATTENDU QUE** le coût total estimé de ce projet est de 839 787,08 \$ :

- Assainissement « Phase 1 A » : 272 547,08 \$
- Assainissement « Phase 1 B » : 404 500,00 \$
- Traitement de l'eau potable : 162 740,00 \$

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Édouard est maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux conformément à leur résolution numéro 2007-02-49 et à notre résolution numéro 035-2007;

**ATTENDU QU'**il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 06 février 2007;

**ATTENDU QU'**il y a dispense de lecture pour ce règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lafleur**

**APPUYÉ PAR : Michel Routhier**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent règlement portant le numéro 385-2007 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le règlement numéro 385-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le règlement numéro 385-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Prochain conseil de la MRC de Lotbinière à Saint-Flavien.

Premiers répondants non bénévoles et rémunérés à la sortie.

064-2007 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 16 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Bertrand Fréchette  
Directeur général et secrétaire-trésorier